

Amherst, le 11 janvier 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021 par visioconférence à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers

Robert Cardinal  
Caroline Champoux  
Yves Duval

Daniel Lampron  
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance par visioconférence monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 11 janvier 2021**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020**  
Résolutions numéros 226.12.2020 à 253.12.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et résolutions 254.12.2020 à 261.12.2020 pour la séance extraordinaire du 16 décembre 2020
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2020**
  - 4.1. Déboursés du 01-12-2020 au 31-12-2020 pour un montant total de 188 714.61 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 57 699.11 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1. Autorisation de signature – Vente terrains excédentaires
  - 6.2. Adoption de la politique sur la persévérance scolaire
  - 6.3. Adoption de la grille salariale du guide de l'employé
- 7. Sécurité publique**
  - 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Décembre 2020
- 8. Travaux publics**
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
  - 9.1. Écocentre – Bilan décembre 2020

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande de dérogation mineure DM008 – 2517, Lac-Cameron
- 10.3 Demande de dérogation mineure DM011 – 2078, Lac-Cameron

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Municipalité amie des aînés (MADA) – Rapport du conseiller responsable

**12. Histoire et patrimoine**

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RÉS 001.01.2021 OUVERTURE PAR VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 6 janvier 2021 le décret numéro 1-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 15 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à la majorité

**2**

**RÉS 002.01.2021 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant le point suivant :

- 9.1 Écocentre – Bilan décembre 2020

Adoptée à la majorité

**3**                    **RÉS 003.01.2020**                    **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, résolutions numéros 226.12.2020 à 253.12.2020 inclusivement soit adopté en modifiant la résolution 241.12.2020 (point 7.3) de telle sorte que le quatrième « QUE » se lise comme suit :

*« QUE lors de sa dissolution, la RINOL donne priorité aux municipalités qui seraient intéressées à racheter l'équipement, les vêtements et le matériel roulant se trouvant dans leurs casernes respectives; »*

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 résolutions 254.12.2020 à 261.12.2020 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4**                    **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

**4.1**                    **RÉS 004.01.2021**                    **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-12-2020 au 31-12-2020 pour un montant total de 188 714.61 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 57 699.11 \$

Adoptée à la majorité

**5**                    **CORRESPONDANCES**

**6.**                    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1**                    **RÉS 005.01.2021**                    **VENTE DE TERRAINS EXCÉDENTAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est propriétaire de quatre terrains dans le secteur du lac Winnetou;

CONSIDÉRANT que ces terrains sont non conformes en termes de superficie, sont non constructibles et non accessibles;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des terrains adjacents a signifié à la Municipalité son intérêt de s'en porter acquéreur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise la vente des lots 4 961 443, 4 942 155, 4 942 144 et 4 942 151 tel qu'identifié sur l'extrait de la matrice graphique déposé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, l'acte de vente de ces terrains;

QUE les frais inhérent à ce dossier soient à la charge de l'acheteur.

Adoptée à la majorité

**6.2**                    **RÉS 006.01.2021**                    **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE ET À LA RÉUSSITE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 225-16 par laquelle le conseil adoptait la Politique de soutien à la persévérance et à la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les critères d'admissibilités et d'application de la Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Virginie Dubois, adjointe à la direction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil adopte la « Politique de soutien à la persévérance et à la réussite scolaire », version janvier 2021, telle que préparée par madame Virginie Dubois, adjointe à la direction.

Adoptée à la majorité

**6.3**                    **RÉS 007.01.2021**                    **ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE DU GUIDE DE L'EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 235.12.2020 par laquelle le conseil adoptait le « Guide de l'employé » qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure dans ce guide une échelle salariale;

CONSIDÉRANT le projet d'échelle salariale déposé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil adopte l'échelle salariale déposée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et que cette dernière fasse partie intégrante du « Guide de l'employé ».

Adoptée à la majorité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1**                    **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – DÉCEMBRE 2020**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de décembre 2020.

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 ÉCOCENTRE – BILAN DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2020.

**10.2 RÉS 008.01.2021 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM008-2020 – 2517, CHEMIN DU LAC-CAMERON STATION PISCICOLE D**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM008-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 2517, chemin du Lac-Cameron à l'effet de permettre l'agrandissement par l'ajout d'un étage du bâtiment principal implanté dans la bande riveraine contrevenant ainsi à l'article 13.2.5 du règlement de zonage 351-02

CONSIDÉRANT l'implantation actuelle du bâtiment principal à l'intérieur de la bande riveraine et à 2,34 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que la propriété a déjà bénéficié d'une dérogation mineure en 1997;

CONSIDÉRANT que le conseil a déjà refusé un agrandissement du bâtiment qui aurait engendré un empiètement supplémentaire dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que le requérant a modifié sa demande en proposant l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un étage sans empiètement supplémentaire dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT le caractère mineure de cette nouvelle demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure DM008-2020, pour la propriété sise au 2517, chemin du Lac-Cameron, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.3 RÉS 009.01.2021 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM011-2020 – 2078, CHEMIN DU LAC-CAMERON**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM011-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 2078, chemin du Lac-Cameron à l'effet de permettre de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire (remise) à 11.70 mètres

de la ligne des hautes eaux au lieu des 20 mètres prescrits à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Isabelle Labelle, arpenteuse-géomètre illustrant l'implantation des bâtiments sur la propriété du 2078, chemin du Lac-Cameron;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la remise de 3.77 mètres par 4.48 mètres n'est pas conforme à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un abri de 4.17 mètres par 1.41 mètres est adjacent à cette remise;

CONSIDÉRANT d'autre part que cette remise, excluant l'abri, est à 11.70 mètres de la lignes des hautes eaux soit, à l'extérieure de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT la présence dans la bande riveraine d'une remise de 0.91 mètre par 1.64 mètres;

CONSIDÉRANT la faible superficie de la propriété faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande sous certaines conditions;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure DM011-2020, pour la propriété sise au 2078, chemin du Lac-Cameron, soit acceptée aux conditions suivantes :

- que la remise de 0.91 mètre par 1.64 mètres empiétant dans la bande riveraine soit démolie;
- que l'abri de 4.17 mètres par 1.41 mètres est adjacent à la remise faisant l'objet de la présente demande soit également démolie.

Adoptée à la majorité

## **11 LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée.

Pour la bibliothèque de St-Rémi on compte 90 prêts de livre « papier », 19 prêts de livre numérique et 43 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 74 prêts de livre « papier », 22 prêts de livre numérique et 20 prêts entre bibliothèques.

### **11.2 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal fait le résumé des démarches réalisées à ce jour dans le dossier Municipalité amie des aînés (MADA). La dernière rencontre du comité s'est tenue le 8 janvier par visioconférence. Le comité a fait une

rétrospective des consultations des aînés et prépare la consultation qui se tiendra auprès des organismes communautaires.

Malgré la pandémie la présentation et l'adoption de la politique par le conseil municipal est toujours prévue pour le mois de mars ou avril 2021.

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions reçues par courriel.

**15 RÉS 010.01.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 18h55

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire